



Recommandation de sécurité No. 52

Date de la publication	11.06.2015
No. reg. du rapport final	12091803
Déficit de sécurité	<p>Le mardi 18 septembre 2012, un accident sur le télésiège Pontresina – Alp Languard, à Pontresina, a fait deux blessés. Pendant la montée, le siège no 37, occupé par deux personnes, a glissé vers le bas sur le câble tracteur. Il est entré en collision avec le siège suivant, portant le no 38, sur lequel avaient également pris place deux passagers. Les deux occupants du siège no 38 ont été blessés lors du choc. Ceux du siège no 37 en sont sortis indemnes.</p> <p>La pince du siège no 37 a glissé sur le câble tracteur parce qu'elle n'avait pas été fixée conformément aux instructions d'utilisation.</p> <p>Le « principe des quatre yeux » avait été insuffisamment appliqué lors de travaux sur des éléments de sécurité.</p>
Recommandation de sécurité	<p>Le « principe des quatre yeux » s'applique à tous les travaux touchant à des éléments de sécurité. Les travaux doivent faire l'objet d'un compte-rendu, lequel doit être visé par les parties impliquées.</p>
Etat de l'implémentation	Mis en oeuvre.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<u>Schlussbericht</u>